

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 6

Artikel: La distribution du noisetier à la Vallée de Joux (Jura vuadois)
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lors du premier inventaire, en 1892, le sol apparaissait comme très aride, semblable, en tout, aux parties rocheuses de la division 1, sauf dans quelques dépressions; il était couvert de mousse et commençait à se garnir de recru. Après 32 ans, le recru des trois essences se trouve être à l'état de fourré interceptant la vue, ou même de perchis. Le sol, grâce au couvert bas du sous-étage et de la végétation buissonnante, s'améliore considérablement, exemple typique et frappant d'amélioration du sol par le traitement appliqué au peuplement.

Arrivé au terme de cet aperçu, après avoir ainsi étudié le développement de ces trois divisions des Verrières, est-il nécessaire de tirer des conclusions ? Elles s'imposent d'elles-mêmes, car personne ne pourra contester la valeur primordiale des inventaires périodiques, base de tout le système de contrôle, qui seuls nous renseignent sur la marche des peuplements; coups de sonde jetés à intervalle régulier dans la vie des massifs, ils nous montrent où nous en sommes sur le chemin à parcourir, quels ont été les résultats des opérations et du traitement appliqué, dans quel sens il convient d'orienter les opérations futures.

La valeur du traitement doit aussi être soulignée, car si, sur un sol superficiel, crevassé à l'excès, sujet à la moindre sécheresse et placé dans des conditions de climat défavorables, on peut obtenir un accroissement courant de 6,8 sv. par ha et par an, on s'imagine sans peine ce qu'il peut être dans des conditions de végétation plus favorables. La forêt de Couvet du reste est là pour nous renseigner. Tandis que cette dernière est en voie d'acquérir une réputation mondiale, il m'a paru intéressant de montrer comment se comporte, soumis au même traitement, un massif de forêt placé dans des conditions d'accroissement complètement différentes. Sans être aussi brillants qu'à Couvet, les résultats obtenus dans la forêt des Cornées des Verrières sont néanmoins encourageants.

Bovet.

La distribution du noisetier à la Vallée de Joux (Jura vaudois).

Dans un article très intéressant paru dans la *Terre vaudoise* du 12 décembre 1925, M. Aug. Barbey écrit : « Certes, les buissons de noisetiers constituent pour une série d'estivages jurassiens un des éléments les plus encombrants et néfastes par la place qu'ils occupent dans certaines propriétés et dans des régions bien délimitées, dont la Vallée de Joux, entre autres, semble exclue. Le fait est reconnu mais non encore expliqué. »¹

¹ D'une communication privée reçue de M. Barbey, il ressort que ce dernier visait surtout les pâturages situés à l'Est de la Vallée de Joux, propriété de la commune du Chenit, où ses études pastorales avaient été concentrées.

Plût au Ciel que M. Barbey eût raison ! Hélas, il n'en est rien, car le noisetier est abondamment répandu, dans une bonne partie tout au moins, de la Vallée de Joux. J'ai consacré de nombreuses excursions pendant l'été et l'automne 1926, à noter sa distribution et en voici les conclusions.

D'abord, signalons que le noisetier existe depuis les temps les plus reculés dans la contrée, puisque plusieurs noisettes ont été trouvées à l'état fossile dans la tourbière du Sentier, à une profondeur de 2,50 à 3 mètres.

Sur toute l'étendue de la commune du Lieu, à partir de l'alpage de Combenoire, le noisetier est universellement répandu le long des lisières, sur les pâturages, à l'état de buissons plus ou moins disséminés, bordant les massifs forestiers ou s'infiltrant à leur intérieur dès que la densité du boisement le permet. Vers le nord-est l'aire du noisetier s'effile le long des combes superposées du Lac Brenet et rejoint l'aire de Vallorbe par les ravins ou vallons du Mont d'Orzeires et de la Roche des Arcs. Une coupe blanche, datant de 40 à 45 ans, effectuée sur les alpages dits des Tépaz, a permis au noisetier de s'avancer très haut et en abondance sur les flancs du Risoux, jusqu'en vers 1300 mètres.

Sur le territoire de la commune de l'Abbaye, le noisetier est aussi très répandu, ainsi : sur les pentes et les crêtes dominant Le Pont, au Mont du Lac, sur les pentes inférieures de la Dent de Vaulion, jusqu'à 1200 m environ; au-dessus du village de l'Abbaye, dans la combe de St-Michel, 1100 m au maximum. Vers le sud-ouest, notre arbrisseau devient de plus en plus rare. Seuls quelques buissons épars apparaissent le long des lisières, aux Bioux-dessus, dans des localités peu privilégiées.

Par contre, le noisetier devient abondant beaucoup plus haut au sud et sud-est du village de l'Abbaye. Ainsi à la Biolle — 1400 m — et de là en descendant vers l'est dans la cuvette des Prés de l'Hault. Cette aire se rattache à celle de Mollendruz, du Pré de Joux, etc., où le noisetier foisonne, tandis que les localités du Pont et des environs sont en relation directe par le vallon des Epoisats et de Petrafelix avec les zones respectives de distribution du noisetier de Vallorbe et de Vaulion.

Ajoutons encore que le noisetier est très commun à la surface de tous les alpages français fortement déboisés qui s'étendent du Mont d'Or à la route de Mouthe, parallèlement à la forêt du Risoux.

Passons maintenant à la commune du Chenit, dont le territoire s'étend de l'extrême méridionale du Lac de Joux à la frontière française vers le sud-ouest. Là, au contraire, le noisetier est d'une rareté déconcertante et pourtant ce ne sont pas les stations appropriées qui font défaut : ainsi les lisières forestières et certains pâturages déboisés comme la Capitaine et la Thomassette sur le versant gauche et bien

d'autres sur le versant droit. Au Chenit, le noisetier apparaît au Rocheray, le long de la côte qui domine le lac et jusque dans le voisinage de La Golisse; région à envisager comme le prolongement naturel de l'aire du Lieu. A part cela, quelques buissons occupant une lisière au-dessus du Sentier; un à 1300 m au bord d'un grand chemin, au-dessus de l'Orient; un non loin du Brassus, à la combe du Mousillon; quelques-uns au lieu dit le Creux aux bots à 2 km à l'ouest du Brassus. C'est tout! La lisière de Praz-Rodez, un peu plus loin vers le sud-ouest, possédait jadis quelques noisetiers (v. Flore de la Vallée de Joux). Ils ont été coupés récemment. Il faut aller beaucoup plus loin vers le sud-ouest pour observer à nouveau le noisetier, jusqu'à La Cure et dans la région des Rousses.

En résumé, le Rocheray excepté — que l'on peut rattacher à la commune du Lieu, dans l'objet qui nous occupe — on peut déclarer que le noisetier est très peu fréquent au territoire du Chenit.

Le noisetier s'établit et se propage spécialement à la surface des lieux déboisés à exposition favorable, des pâturages à sol sec, peu fertile et manquant de profondeur. En de nombreux endroits de la commune du Lieu, par exemple, le long des côtes occidentales qui s'étendent de Combenoire aux Charbonnières, on peut voir de jeunes buissons croissant au milieu de clairières fraîchement ouvertes. Il ne s'agit pas de rejets sur vieilles souches. Etant largement disséminé dans toute la région, on sait qu'il ne tarde pas à s'installer dans des lieux qui lui sont favorables. Ailleurs, au-dessus des Charbonnières, on peut observer de gros et vieux noisetiers au sein de la futaie. On a affaire sans doute à des individus nés en clairière et que le reboisement a peu à peu dominés et submergés.

Sur la base de ces principes, savoir : le noisetier se répand sur le sol déboisé et ne s'aventure pas dans la forêt compacte, voyons un peu comment on peut expliquer sa distribution à la Vallée de Joux, consistant en une extrême abondance dans la partie nord et nord-est et sa rareté, presque son absence, dans la partie opposée.

Reportons-nous à quelques centaines d'années en arrière, à l'origine de la colonisation du pays. De nombreux faits sont là pour prouver qu'avant l'établissement de l'homme, la contrée était tout entière couverte de forêts, de *joux noires*, comme les désignent les anciens documents. A cette époque, le noisetier était déjà partie intégrale de la flore indigène — les noisettes fossiles de la tourbière du Sentier en donnent la preuve incontestable — car, ici et là, des clairières temporaires pouvaient exister au sein des joux, provoquées par des coups de vent, des orages ayant renversé les arbres. Et à l'intérieur de ces localités, par exemple, le long des côtes rapides du versant gauche des grèves du lac, le noisetier a pu vivre probablement en un nombre variable d'individus. Son immigration première doit avoir été contemporaine de celle de l'élément sylvatique en général.

La tradition veut que dans le sixième siècle un ermite nommé Pontuis vint se fixer non loin de l'emplacement actuel du village du Lieu. Plus tard, un couvent de moines y fut érigé, duquel on sait qu'il subsistait en 1155, et selon toute vraisemblance, c'est à son ombre que se constitua la communauté du Lieu qui, dans le cours du quatorzième siècle, comptait déjà un nombre respectable de feux. En 1140, un autre couvent fut créé sur la rive droite du lac de Joux; il prit le nom d'Abbaye du lac de Joux et fut le berceau de la commune actuelle dite de l'Abbaye qui, politiquement, se sépara de celle du Lieu en 1571.

Ces deux couvents sont à l'origine de la colonisation de la Vallée de Joux. A partir de chacun d'eux et centrifugalement, les joux furent attaquées, détruites et, par étapes successives, le sol livré à la pâture et à la culture. En ce qui concerne le Lieu notamment, la colonisation s'étendit non seulement au vallon occupé par les villages actuels, mais aussi au plateau et aux combes qui le dominent, soit la majeure partie du territoire communal. Et petit à petit, il se construisit jusqu'au Risoux un grand nombre de fermes, de petits hameaux, dont peu subsistent aujourd'hui. La plupart de ces établissements comprenant maison d'habitation, prés, champs, pâture, ont été convertis en alpages dans le cours du dix-neuvième siècle.

Le défrichement de l'Abbaye, du Pont et lieux voisins a été l'œuvre du couvent de l'Abbaye et de ses aboutissants. Ainsi peu à peu, avec le concours du temps, une grande partie du territoire du Lieu a été colonisée et transformée en pâturages et en prairies. Celui de l'Abbaye dans une proportion moindre, à cause de l'escarpement du terrain, de l'altitude et de l'exposition peu favorables.

Cependant, dès le seizième siècle, une autre circonstance vint exercer une influence considérable sur la disparition des forêts, savoir la naissance de l'industrie du fer à Vallorbe, aux Charbonnières, qui exigea la production d'une énorme quantité de charbon de bois tiré de la forêt.

Donc, depuis des siècles, la colonisation et la production du charbon ont produit sur le territoire du Lieu et dans une proportion moindre sur celui de l'Abbaye, un recul considérable de la forêt et c'est à cette double circonstance qu'il faut attribuer l'énorme extension du noisetier dans la commune du Lieu, dans la région du Pont, du Mont du Lac et de l'Abbaye. A la surface du sol privé du couvert forestier, le noisetier s'est trouvé en mesure de se propager dans toutes les directions. Les forêts actuelles de la zone considérée sont relativement jeunes; elles représentent le crû d'un siècle environ, soit depuis le moment où la grande exploitation du charbon a cessé.

Reste à savoir d'où est venu le noisetier ? S'agit-il d'individus existant déjà en petit nombre dans les clairières des joux qui se sont propagés à la faveur de la déforestation ou au contraire d'une immi-

gration venue des contrées limitrophes d'altitude inférieure ? Question à laquelle il est malaisé de répondre ! J'incline à croire que les deux facteurs ont été agissants mais que le second a eu une influence prépondérante, car les ravins, les combes qui relient la Vallée de Joux au territoire de Vallorbe ont été déboisés de très bonne heure. En effet, l'industrie métallurgique a existé à Vallorbe dès le treizième siècle; ses hauts-fourneaux ont dévoré des quantités prodigieuses de charbon à la production duquel ont contribué les pentes du Mont d'Or et le territoire situé plus au sud-ouest. La faible densité et le jeune âge du boisement dans toute cette région en donnent la preuve évidente. Le noisetier, qui d'abord s'est propagé dans les environs de Vallorbe, a pu graduellement s'avancer vers le sud-ouest et gagner la Vallée de Joux par les vallons du Mont d'Orzeires, de la Tornaz, des Epoisats et se répandre peu à peu au fur et à mesure que la déforestation le lui permettait.

La zone noisettière située au-dessus de l'Abbaye comprenant la Biolle et lieux voisins est selon toute vraisemblance une extension de l'aire subjurassique du noisetier. Les alpages de la régions de Mollelendruz sont fort déboisés; le noisetier a pu s'y introduire depuis longtemps à partir du pied du Jura et s'infilttrer ici et là jusque vers 1400 m par les Prés de l'Hault.

Occupons-nous maintenant du noisetier dans la commune du Chenit, dont la colonisation date du seizième siècle. Vers le milieu de celui-ci, de grands abattis de bois se produisirent à l'extrême sud-ouest du territoire au lieu dit Praz Rodez, dans le but d'alimenter une verrerie établie en cet endroit par deux gentilhommes français. Si l'on en croit Lucien Reymond (« La Vallée de Joux », 2^{me} édition) en 1627 ou plus tard, des fonderies de fer furent édifiées sur l'Orbe au bas du Chenit — entre Le Brassus et Praz Rodet — d'où l'on en peut conclure que les forêts de la côte voisine furent mises à contribution pour la fourniture du combustible. Les noisetiers que l'on rencontre au bas de cette côte, au *Creux aux borts*, sont-ils les descendants de la génération qui fut peut-être à même de s'y établir après le déboisement ? C'est possible !

En 1555 déjà des forges, martinets, etc., furent créés sur le ruisseau du Brassus. Petit à petit, à partir du seizième siècle, le Chenit se colonisa et se peupla essentiellement par des gens venus du Lieu.

Il ne me paraît pas indispensable de m'étendre ici davantage sur les phases diverses de ce mouvement dont les détails sont contenus dans les ouvrages spéciaux de J.-D. Nicole et Lucien Reymond.

Mais il est à remarquer qu'à l'inverse de ce qui se passa au Lieu, la colonisation — à une ou deux exceptions près — ne s'étendit pas sur la plus grande partie du territoire. Elle est restée cantonnée au vallon de la rivière, et aux pentes qui le dominent au sud-est, jusqu'à l'altitude de 1100 m, puis au vallon superposé, à l'occident, qui

héberge les hameaux du Solliat, Derrière la Côte, etc. Toute l'immensité forestière qui s'étend de la lisière au-dessus de ceux-ci (distance 100 à 200 m) jusqu'au Risoux, n'a jamais connu d'établissement humain, si ce n'est quelques modestes pâturages, formés par des clairières de minimes surfaces, exploités pour la plupart par les habitants des localités précitées. Toute cette zone a été forêt et demeure encore aujourd'hui forêt si l'on en excepte les quelques hectares de la Capitaine et de la Thomassette.

Remarquons qu'actuellement encore, dans la région Combenoire-Ecofferie, limite entre le Lieu et le Chenit, la forêt s'étend d'une manière presque continue du Risoux au lac, si l'on en excepte une tourbière de 150 m de largeur et deux bandes de prairie d'une égale largeur. Ainsi donc, jusqu'aux temps actuels, le territoire du Chenit, considéré dans sa partie occidentale, s'est trouvé isolé ou presque de celui du Lieu par un épais rideau forestier à peu près continu.

Le noisetier est un végétal dont la migration s'effectue essentiellement par l'intermédiaire des rongeurs et des oiseaux nuciphages. En terrain découvert, il s'installe aisément, car les jeunes pieds issus de noisettes transportées par les agents précités rencontrent des conditions telles qu'ils sont en mesure de prospérer et grandir. Les choses se passent différemment dans la futaie sombre et serrée. On n'y aperçoit jamais de noisetiers; du moins en est-il ainsi dans la zone forestière de Combenoire-Ecofferie et d'ailleurs dans la vallée de Joux. Il faut donc croire que les noisettes, qui peuvent y être disséminées par les animaux et les oiseaux, ne parviennent pas après germination, à produire des individus viables, par suite de l'absence de lumière et souvent de la fraîcheur du sol. Puis, les mêmes êtres vivants ne doivent pas transporter les noisettes bien en avant sur le front de la futaie; car à l'intérieur de celle-ci, d'autres graines, d'autres aliments les sollicitent. Donc, la forêt compacte, serrée, comme elle existe chez nous, réalise en quelque sorte un barrage à la dissémination du noisetier, un obstacle, une résistance infranchissable. Et c'est sans doute à l'existence de l'épais massif forestier séparant le Lieu du Chenit, fonctionnant au titre qui vient d'être énoncé, ainsi qu'à l'étendue considérable du boisement en général, que l'on doit attribuer la rareté excessive du noisetier au Chenit, versant ouest. Il ne manque pas, dans le territoire de cette commune, de localités favorables à la croissance du noisetier, ainsi les lisières, les pâturages de la Capitaine et de la Thomassette. Si donc le noisetier ne s'y trouve pas, c'est simplement parce que les circonstances ne lui ont pas encore permis d'y arriver et de s'y fixer.

Au Rocheray et le long de la côte qui domine le lac jusqu'à son extrémité sud, la présence du noisetier s'explique par le fait que cette zone aujourd'hui très boisée, l'était beaucoup moins il y a un siècle — puisque soumise au parcours du bétail. Du territoire du Lieu, pâturage communal, s'avancant jusque dans le voisinage des Esserts de Rive, le

noisetier a pu facilement poursuivre son chemin vers le sud-ouest, en s'établissant le long des pentes sèches et ensoleillées, dominant le lac.

Passons maintenant au versant opposé adossé au Mont Tendre. Depuis des siècles, la zone des prairies du Chenit, fait suite à celle du territoire de l'Abbaye. Du voisinage de cette localité, où il abonde, le noisetier n'aurait-il pas pu s'avancer graduellement vers le sud-ouest, le long des lisières et gagner les pâturages inférieurs situés au-dessus de l'Orient, du Campe, du Brassus. On trouve quelques buissons par-ci par-là jusqu'à la limite de la commune de l'Abbaye. L'exposition défavorable, le défaut d'insolation, la fraîcheur du terrain ont fait obstacle à cette migration supposée et jusqu'ici il n'a pas été possible au noisetier d'aller plus loin. Et par en haut, à la surface des premiers plateaux dominant la région habitée, la voie s'est trouvée fermée par suite de l'existence d'un immense mas de forêts, comprenant entre autres le grand Bois à ban, le Bois de la Rippe, etc., s'étendant des lisières inférieures à proximité du lac jusqu'à 1500 m au pied du Mont Tendre.

En résumé, le noisetier est si abondant au Lieu et dans une partie du territoire de l'Abbaye, parce que le déboisement dans les siècles écoulés lui a permis de s'établir et de se propager dans tous les sens. Il est si rare au Chenit, non par l'absence de localités propres à le recevoir, mais en vertu des circonstances que nous venons d'exposer. Mais puisqu'il y a pris pied, on peut être certain qu'il s'y propagera encore à la faveur des éclaircies forestières. Ce sera l'affaire du temps.

Le Solliat (Vallée de Joux).

Sam. Aubert.

Communication sur l'emploi du Raco.¹

Les lecteurs du Journal forestier suisse sont suffisamment informés au sujet de l'appareil construit par la maison Robert Aebi S. A., à Zurich, pour qu'il soit utile d'en donner encore une fois une description minutieuse.

Qu'il suffise donc de rappeler que l'appareil se compose de câbles d'acier de longueurs variant de 6 à 50 m, de deux poulies simples, d'une troisième poulie à flasque mobile, d'une pince à bois, d'un certain nombre de crochets simples \circlearrowleft et de crochets à ∞ , enfin de deux dévidoirs pour enruler le câble.

Tel qu'il a été utilisé par nous dans le cas que nous citons, le câble avait une longueur totale de 137 m et le coût total de l'engin avec accessoires était de 358 francs.

Le but du Raco, qui fonctionne comme un moufle, est à la fois de ménager les recrûs au travers desquels s'effectue la vidange en évitant d'y faire pénétrer chevaux et chars, et d'augmenter par l'em-

¹ Extrait d'une communication présentée à l'assemblée générale, du 19 février 1927, de la Société vaudoise de sylviculture, à Lausanne.